

# eurêka'INCUB

Industries culturelles et créatives

## DOSSIER DE PRESSE

Lancement du 1<sup>er</sup> appel à projet du nouvel incubateur **Eurêka'Incub**

« **Inventer le festival de demain** »

avec

**CARO  
ROCK**

**FESTIVAL**  
INTERNATIONAL DE  
**JOURNALISME**

## Conférence de presse

Jeudi 21 mars 2024



Marmande,  
le 21/03/2024

**Maison  
du développement**

Place du marché  
BP 70305 47213  
Marmande Cedex.

Tél. 05 53 64 40 46  
Fax. 05 53 64 40 91  
vga@vg-agglo.com

[www.vg-agglo.com](http://www.vg-agglo.com)

**Communiqué de Presse**

**« Inventer le Festival de demain »  
1<sup>er</sup> appel à projets d'Eurêka'Incub**

*En partenariat avec Garorock et le Festival international de journalisme, Val de Garonne Agglomération lance un appel à projets au travers d'Eurêka'incub, son incubateur dédié aux industries culturelles et créatives. Les candidatures sont attendues jusqu'au 31 mai 2024.*

Ce 1<sup>er</sup> appel à projets est axé autour de l'événementiel, avec deux challenges à relever :

1. **Eco-innovation.** Un domaine d'innovation large autour de la décarbonation des festivals : organisation générale, scénographie, communication, éco-conception, restauration, gestion des déchets, gestion des flux d'énergies ou d'eau, etc.
2. **Accueil des festivaliers.** Améliorer l'expérience des festivaliers : transport, hébergement, alimentation, sécurité, animations, etc.

**Un accompagnement à la création d'entreprises**

Les projets lauréats bénéficieront :

- d'une enveloppe de 8 000 €, versée progressivement à compter de l'entrée en incubation prévue en septembre.
- d'un hébergement (avec services partagés) durant 8 mois minimum dans les locaux de l'incubateur, au sein de la pépinière Eurêka Marmande Sud (Samazan, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier).
- d'un accompagnement collectif mais aussi individuel (structuration du Business Plan, aide à la recherche de financements, ateliers métier, domiciliation de la structure porteuse du projet, etc.),

**Un accompagnement privilégié grâce aux partenaires Garorock et Festival international de journalisme**

Ces deux festivals à envergure nationale et internationale proposent :

- un accompagnement personnalisé pour le(s) projet(s) qu'ils auront sélectionné(s) parmi les lauréats,
- des interventions ponctuelles et des partages d'expériences,
- des mises en relations facilitées avec les acteurs des Industries Culturelles et Créatives.

Contact Presse

Service Communication - [lduplaa@vg-agglo.com](mailto:lduplaa@vg-agglo.com) – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52

## Elus référents

Jacques BILIRIT, président de Val de Garonne Agglomération

René ZAROS, vice-président Développement économique de Val de Garonne Agglomération

---

# SOMMAIRE

- **Communiqué de presse**
  
- **L'incubateur**
  - ✓ Un atout complémentaire dans le réseau Eurêka
  - ✓ Le choix de la thématique des industries culturelles et créatives
  - ✓ Les partenaires et le financement
  
- **Le 1<sup>er</sup> Appel à Projets**
  - ✓ Les 2 challenges
  - ✓ La dotation
  - ✓ Le calendrier
  
- **Annexes**
  - ✓ Appel à projets – Règlement

# L'incubateur

Le lancement de cet incubateur s'inscrit dans le cadre du schéma de développement économique du territoire dont la construction a été lancée le 14 septembre 2023 lors du Forum des transitions « Quelle économie pour demain » et dont la présentation est attendue lors du conseil communautaire du 20 juin 2024.

Il répond à trois enjeux :

- le soutien à l'entrepreneuriat,
- le soutien à l'innovation,
- l'émergence d'un écosystème territorial autour des industries culturelles et créatives.

## Un atout complémentaire dans le réseau Eurêka

### Favoriser l'innovation...

Le Val de Garonne profite déjà d'outils structurés pour l'accompagnement à la création et développement d'entreprise, avec le réseau de pépinières eurêka, les parcs d'activité, les financements et les formations proposées par Initiative Garonne ou encore l'accompagnement technique et financier des autres partenaires.

Cette offre d'accompagnement est déjà très complète, mais peu tournée vers l'innovation. Pour pallier à ce besoin, l'Agglomération, accompagnée de Bordeaux Technowest, a pris la décision de créer Eurêka'Incub afin de proposer un terrain d'expérimentation permettant le développement local d'entreprises innovantes.

### avec un accompagnement complet

Un incubateur est un espace où les porteurs de projet (particuliers, associations ou entreprises) peuvent développer leur idée, accompagnés par des experts. L'objectif est de transformer ces idées innovantes en entreprises performantes.

L'incubateur propose un accompagnement de A à Z, de la clarification de l'idée initiale à l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité du projet, jusqu'à son expérimentation et la mise sur le marché.

Eurêka'Incub sera, dans un premier temps, géré directement par l'Agglomération, avec un chef de projet 100% dédié à ce dispositif.

### Vers un écosystème dédié à l'innovation

L'entrée en incubation de la première promotion aura lieu en septembre 2024. Après 8 mois de maturation et une période d'expérimentation, les projets pourront être lancés et fixés sur le territoire, et un second appel à projets lancé.

A horizon 2026 est envisagée la création d'un pôle de l'innovation rassemblant l'incubateur, une pépinière un hôtel d'entreprises et des espaces de travail collaboratifs.

## Le choix de la thématique des Industries Culturelles et Créatives

La filière de l'**Industrie Culturelle et Créative (ICC)** inclut l'ensemble des secteurs artistiques et culturels qui mettent la créativité et l'innovation au cœur de leur production. Avec trois cercles d'activités concentriques : l'industrie culturelle (cinéma, radio, édition, musique...), l'industrie créative (arts du spectacle, multimédia, communication, photographie...) et les activités économiques liées (marché de l'art, métiers d'arts, artisanat, tourisme, musées...).

Le Val de Garonne est un territoire doté un tissu culturel qualitatif et dynamique, accueillant de nombreuses manifestations, dont deux festivals annuels de notoriété nationale voire européenne : le Garorock et le Festival International de journalisme.

Souhaitant exploiter tout le potentiel de ces événements en faveur du développement local, l'Agglomération a mené une étude du terreau local avec la cellule de valorisation UBIC <sup>1</sup> de l'université Bordeaux Montaigne.

Objectif ? Réaliser un état des lieux du territoire pour définir une trajectoire de développement des Industries Culturelles et Créatives.

L'incubateur est une première pierre dans cette stratégie de développement des ICC.

<sup>1</sup> UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation en Sciences Humaines et Sociales, ayant pour mission principale le renforcement et le développement des liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ».

## Les partenaires et le financement

Le lancement du 1er appel à projets (cf. paragraphe suivant) se fait grâce à la participation de plusieurs partenaires, impliqués financièrement et/ou dans une démarche de transferts de compétences.

### Partenaires culturels

Présents dès la première heure du projet, les deux grands festivals du territoire, Garorock (Vivendi Village et Mr Power) et le Festival International de Journalisme (Le Monde) sont les partenaires privilégiés de cette première promotion.

Ils proposeront notamment :

- un accompagnement personnalisé pour les projets sélectionnés par les organisateurs,
- des interventions ponctuelles et des partages d'expériences,
- des mises en relations facilitées avec les acteurs des Industries Culturelles et Créatives.

Les projets, sur sélection des partenaires, pourront bénéficier de terrains d'expérimentation adaptés pour tester leurs innovations sur le terrain. D'autres acteurs, locaux et régionaux, mobilisés lors de maturation du projet, sont associés pour développer du partage d'expérience et fournir des terrains d'expérimentation.

### Partenaires financiers

Le lancement de ce premier appel à projet bénéficie d'un soutien financier de la part de :

- Creuzet Aéronautique, dans le cadre de la convention de revitalisation signée avec les services de l'Etat (56 000 €),
- Vivendi (5 000 €).

A noter : également dans le cadre de la convention de revitalisation signée avec les services de l'Etat, Creuzet Aéronautique apporte un autre soutien financier (35 000 €) dédié à l'ouverture de l'incubateur

L'Agglomération a également bénéficié des soutiens suivants pour la maturation et le lancement de l'incubateur :

- Banque des Territoire : Soutien au financement de l'étude préalable (9 792 €) ;
- Région Nouvelle Aquitaine : Soutien au financement des travaux d'aménagement (22 500 €) et à l'accompagnement au lancement de l'incubateur réalisé par Bordeaux Technowest (10 350 €).

# Le 1<sup>er</sup> Appel à Projets

## Les 2 challenges

Ce premier appel à projet intitulé « Inventer le festival de demain » est axé autour de l'événementiel : les projets sélectionnés devront répondre à des problématiques rencontrées par les festivals, avec deux challenges à relever.

### Eco-Innovation

*Un challenge lancé par Vivendi Village, Garorock et Le Monde.*

Objectif : faire émerger des projets allant vers une décarbonation des festivals. Un domaine d'innovation large, qui peut aller de l'organisation générale à la scénographie, en passant par la communication, l'éco-conception, la restauration, la gestion des déchets ou encore la gestion des flux d'énergies ou d'eau. Liste non-exhaustive !

### Accueil des festivaliers

*Un challenge lancé par les festivaliers du Garorock 2023 sur le village de l'emploi.*

Objectifs : faire naître des idées pouvant améliorer l'expérience des festivaliers. Les projets sélectionnés peuvent ainsi traiter du transport, de l'hébergement, de l'alimentation, de la sécurité, ou encore des animations. Liste non-exhaustive !

## La dotation

### 8 000 €/projet

Les projets lauréats bénéficieront d'une enveloppe de 8 000 €, versée progressivement à compter de l'entrée en incubation.

### Hébergement et accompagnement

Pendant une période d'accompagnement de 8 mois, pouvant être prolongée sur la période d'expérimentation sur les festivals, les projets lauréats bénéficieront d'un hébergement dans les locaux de l'incubateur, au sein de la pépinière Eurêka Marmande Sud (située à Samazan, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier). Cet accompagnement sera facturé 100€/mois TTC.

Au-delà des locaux et des services partagés proposés par la pépinière, ils bénéficieront d'un accompagnement collectif (mêlant interventions d'experts et intelligence collective) et d'un coaching personnalisé intégrant notamment :

- > structuration du Business Plan,
- > aide à la recherche de financements publics & privés,
- > accompagnement aux outils de financement, formation/atelier métier,

› domiciliation de la structure porteuse du projet.

Cet accompagnement privilégié sera complété par les apports du Festival International de Journalisme et du festival Garorock.

Les projets lauréats bénéficieront d'une visibilité sur le Village de l'Emploi Garorock qui permettra d'offrir une vitrine ouverte sur le camping du festival et donnera aux lauréats l'occasion de sonder en direct des dizaines de milliers de festivaliers.

## Le calendrier

- 21 mars au 31 mai : dépôt de dossier en ligne
- 18 juin : jury
- Septembre 2024 : entrée en incubation de la 1<sup>ère</sup> promotion



**APPEL A PROJETS START-UP**  
**Industries Culturelles et Créatives**  
*Inventer le festival de demain*  
**2024**

**RÈGLEMENT**

**Candidatures ouvertes**  
**du 21 mars 2024 au 31 mai 2024**

En partenariat avec

**GAROROCK**

**FESTIVAL**  
INTERNATIONAL DE  
**JOURNALISME**

## SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE .....	3
2-	ORGANISATEUR .....	4
3-	POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?.....	4
4-	PRÉSENTATION DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION .....	5
5-	CIBLES ET OBJECTIFS .....	6
6-	LE(S) PRIX .....	7
7-	MODALITÉS DE CANDIDATURE .....	8
8-	MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX .....	9
9-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS.....	9
10-	CRITÈRES DE SELECTION .....	10
11-	CALENDRIER .....	11
12-	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	11
13-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT .....	11
14-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX .....	12
15-	LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ .....	12

## RÈGLEMENT

### 1- LE CONTEXTE

Le Val de Garonne rassemble un grand nombre d'acteurs de la filière Industries Culturelles et Créatives (ICC), vecteurs de développement et créateurs de richesses individuelles et collectives.

Le territoire dispose de festivals nombreux et diversifiés reconnus d'intérêt communautaire avec un rayonnement national voire international (Garorock, Festival International de Journalisme, Festival des nuits lyriques, Jazz et Garonne, Mondoclowns,...). En termes de développement local, ces festivals fédèrent un réseau d'acteurs économiques important et les initiatives de partenariats pour proposer des actions innovantes se multiplient.

Levier d'attractivité pour le territoire, les ICC sont inscrites dans le pilier Attractivité et Développement territorial de l'Agglomération au travers de la trajectoire intitulée « Structurer la filière des industries Culturelles et Créatives en Val de Garonne ». Avec une ambition : placer l'innovation au service des acteurs économiques du territoire et des enjeux de transition environnementale, sociale et sociétale.

L'Agglomération s'est ainsi engagée en 2022 dans un travail d'investigation sur cette trajectoire avec le soutien de l'Université Bordeaux Inter Culture (UBIC - cellule de valorisation industries culturelles et créatives rattachée à Bordeaux Montaigne).

La création d'un incubateur lié aux ICC est la traduction concrète de l'engagement de l'Agglomération sur cette voie.

Cette offre d'incubation vient compléter un dispositif d'accompagnement des entreprises déjà très structuré sur le territoire (Réseau de pépinières / hôtels d'entreprises qui maillent le Val de Garonne et proposent hébergement, services, conseils et accompagnement).

Bilan (depuis 2005) : + de 130 entreprises accompagnées, + de 500 emplois créés, 88 % de pérennité des entreprises à 3 ans.

La création de cet incubateur est rendue possible grâce à des partenariats forts :

- **Banque des Territoires** : Accompagnement financier à l'étude d'opportunité ;
- **Région Nouvelle Aquitaine** : Accompagnement financier à l'aménagement des locaux de l'incubateur. Soutien financier à la prestation d'accompagnement réalisée par Bordeaux Technowest pour le déploiement de l'incubateur;

- **Lisi Creuzet Aéronautique** : Accompagnement financier d'ampleur à travers le déploiement, en partenariat avec l'Etat, de sa convention de revitalisation sur le territoire. Lisi Creuzet Aéronautique apporte ainsi 100% de l'enveloppe de dotations de l'appel à projets (56 000 €) et participe au financement d'amorçage de l'incubateur à travers une dotation de 35 000 € ;
- **Le Festival International de Journalisme** : Transfert de compétences et mise à disposition de terrains d'expérimentation en direction des lauréats ;
- **Vivendi Village** : Financement d'amorçage de l'incubateur via mécénat (5 000 €) et transfert de compétences ;
- **Mr Power /Garorock** : Transfert de compétences et mise à disposition de terrains d'expérimentation en direction des lauréats ;

## 2- ORGANISATEUR

Le présent appel à projets est piloté par Val de Garonne Agglomération (VGA) dont le siège social est situé Maison du Développement – Place du Marché - BP 70305 – 47213 MARMANDE CEDEX.

## 3- POURQUOI CET APPEL A PROJETS ?

Le principal objectif est d'identifier les startups qui puissent développer de nouveaux procédés innovants et qui souhaitent s'engager dans la création du festival de demain qui devra s'inscrire dans les transitions énergétique, environnementale, sociétale et numérique grâce des process décarbonés.

Val de Garonne Agglomération souhaite accroître les collaborations entre start-ups innovantes et forces vives du territoire en matière d'ICC pour permettre le développement de festivals décarbonnés.

Ainsi, Val de Garonne Agglomération s'entoure de partenaires ayant à cœur de s'impliquer dans cette transition tout en soutenant l'innovation.

Notre volonté est d'accompagner les entrepreneurs des ICC dans leurs différentes phases de croissance afin de leur permettre de grandir dans les meilleures conditions, sur un territoire dynamique et dans un cadre économique privilégié.

#### 4- PRÉSENTATION DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Val de Garonne Agglomération (VGA) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 43 communes et représente plus de 62 000 habitants.

Val de Garonne Agglomération, de par sa compétence dans le domaine du développement économique, soutient le tissu économique de son territoire en accompagnant la création, le développement et la mise en réseau des entreprises. L'Agglomération intervient notamment sur les champs d'intervention suivants :

- Aménagement, promotion et commercialisation de zones industrielles, commerciales, artisanales sur le territoire de Val de Garonne Agglomération ;
- Gestion de 2 pépinières d'entreprises (réseau Eurêka) et suivi des entreprises à différents stades de maturation (Couveuse, pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises),
- Portage d'un projet d'incubateur orienté sur les Industries Culturelles et Créatives ;
- Soutien au développement des activités commerciales, artisanales et de services via notamment des aides directes (AAC'TION, mise en œuvre du nouveau dispositif Action Collective de Proximité visant à remplacer l'ancien dispositif OCMACS), ou encore la gestion/animation de contrats de revitalisation ;
- Action dans le domaine de la formation et de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale (GPECT) : animation (cafés de l'emploi, job dating, découverte des métiers...), salon de l'emploi (Garonn'emplois), participation à l'émergence de nouveaux cursus de formation (CNAM, campus des formations industrielles, ...) ;
- Animation de la démarche Territoire d'Industrie Val de Garonne Guyenne Gascogne Réolais ;
- Soutien à Initiative Garonne, plateforme d'octroi de prêts d'honneur pour des projets d'entreprises en création, développement ou reprise ;
- Appui à la prévention des difficultés des entreprises (Centre d'Information et de Prévention) ;
- Soutien aux Manifestations d'Intérêt Communautaire ;
- Développement d'une politique en faveur des transitions écologiques.

Au-delà de sa compétence économique, Val de Garonne Agglomération intervient également sur les champs du développement touristique.

## 5- CIBLES ET OBJECTIFS

Le présent Appel à Projets vise à encourager et valoriser les porteurs de projet de création de start-up ou des entrepreneurs à la tête de start-up qui cherchent à combiner aventure entrepreneuriale et ambition pour proposer toute innovation autour des nouvelles technologies, des nouveaux procédés, etc., pour la décarbonation l'optimisation et l'attractivité des festivals.

### Thématiques de l'AAP

- a. **Challenge Vivendi Village, Garorock et Festival International de Journalisme: « Eco-innovation : Penser le festival de demain » ou comment aller vers une éco innovation et une décarbonation des festivals dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :**
  - Organisation générale (bracelets compostables, utilisation de matériaux recyclés / recyclables, imprimerie verte, ...)
  - Scénographie (son, lumière, image, expérience immersive, décors, costumes,...) : réalisation à partir de matériaux biosourcés, réutilisation, upcycling,...
  - Communication et éco-conception ;
  - Développement d'outils numériques permettant d'améliorer l'expérience utilisateur ;
  - Emballages (alternatives au plastique, biodégradabilité, ...)
  - Gestion des déchets, (recyclage/réutilisation) ;
  - Aide à la gestion des flux et leur revalorisation (eau, énergie...)
  - ...
  
- b. **Challenge des festivaliers : « Pour un meilleur accueil des festivaliers ».**  
**Vers une optimisation de la logistique d'accueil des festivaliers (transport, hébergement, restauration, sécurité, animation, ...)(liste non exhaustive) :**
  - Transport de festivaliers et de marchandises (transport dernier kilomètre décarbonné,...)
  - Structures d'accueil et d'hébergement (réemploi, recyclage, hébergement nomade, ...)
  - Alimentation saine, durable et responsable (circuits courts, produits bio, végétalisation de l'offre, ...)
  - Sécurité (digitalisation, gestion des flux, ...)
  - Animations éco-responsables.

## 6- LE(S) PRIX

- **Dotation financière**

**7 lauréats** maximum seront désignés à l'issue de la tenue du jury , présidé par le Président de Val de Garonne Agglomération (ou son représentant).

Le jury attribuera une enveloppe financière de **8 000 € par Lauréat retenu**.

Ces dotations en numéraire seront versées progressivement sur une période de 8 mois à compter de l'entrée en incubation , à la condition du suivi assidu du programme d'accompagnement par le porteur de projet lauréat, tel que cela est décrit dans la convention liant par ailleurs l'incubateur et le porteur de projet.

- **Accompagnement**

Les projets des lauréats bénéficieront, à compter du 2 septembre 2024, de 8 mois d'accompagnement incluant l'hébergement dans l'incubateur-pépinière-Hôtel d'entreprises Eurêka Marmande Sud (Samazan – sortie d'autoroute), un accompagnement collectif (mêlant interventions d'experts et intelligence collective) et un coaching personnalisé intégrant :

**Hébergement et accompagnement incubateur :**

- Structuration du Business Plan ;
- Aide à la recherche de financements publics & privés ;
- Accompagnement aux outils de financement ;
- Formation ;
- Animation ;
- Ateliers métiers ;
- **Domiciliation de la structure porteuse du projet ;**
- **Accès permanent aux espaces incubateur et communs situés à Eurêka Marmande Sud**

**Accompagnement privilégié par le Festival international de Journalisme:**

- Accompagnement personnalisé par un référent dédié pour les start-ups sélectionnées par le Festival international de Journalisme;
- Parcours immersif au sein du Groupe Le Monde : Rencontres avec les équipes innovations du **Groupe Le Monde** et transfert d'expériences sur le développement technique, la communication, le référencement, les réseaux, ... ;
- Mise à disposition des terrains d'expérimentations calibrés permettant aux lauréats de tester leurs innovations pour les start-ups sélectionnées par le Festival international de Journalisme ;
- Interventions ponctuelles du **Festival International de Journalisme** (tables rondes/débats) et partages d'expériences.

**Accompagnement privilégié par Garorock :**

- Accompagnement personnalisé par un référent dédié pour les start-ups sélectionnées par Garorock ;
- Mise à disposition des terrains d'expérimentations calibrés permettant aux lauréats de tester leurs innovations pour les start-ups sélectionnées par Garorock ;
- Interventions ponctuelles de Garorock (tables rondes/débats) et partages d'expériences.

**Autres mises en relations :**

- Open innovation avec les partenaires ICC ;
- Connexion et mise en relation facilitée avec les partenaires des ICC, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risque, fonds d'amorçage, etc...

Cet accompagnement sera facturé 100 €TTC/mois/projet incubé.

- **Visibilité sur édition Garorock 2024**

Les projets lauréats bénéficieront d'un « stand Lauréats » sur le Village de l'Emploi Garorock qui permettra d'offrir une vitrine ouverte sur le camping du festival et donnera aux lauréats l'occasion de sonder en direct des dizaines de milliers de festivaliers.

## 7- MODALITÉS DE CANDIDATURE

Candidatures :

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous jusqu'au 31 mai 2024 à 23h59. Toute candidature reçue hors délai ne sera pas examinée.

Déposer sa candidature à l'appel à projet à l'adresse suivante :

<https://valdegaronne-territoire.fr/257-incubateur.htm>

Ce formulaire fait mention de la demande d'envoi de tableaux financiers à l'adresse mail [eureka.incub@vg-agglo.com](mailto:eureka.incub@vg-agglo.com) pour compléter la candidature.

La candidature pourra également être complétée par tout document permettant d'appréhender l'avancement et la faisabilité du projet (Business Plan, étude de marché...) ainsi qu'un pitch-deck à envoyer à l'adresse mail [eureka.incub@vg-agglo.com](mailto:eureka.incub@vg-agglo.com).

Le formulaire et les éventuels documents complémentaires pourront être adressés jusqu'au 31 mai 2024 à 23h59. Tout document reçu hors délai ne sera pas examiné.



Les candidatures seront examinées au fil de l'eau. VGA pourra demander un rendez-vous avec les porteurs de projet, suite à leur candidature.

Pré-sélection des candidats :

Pré-sélection sur dossiers\* par un jury constitué de l'équipe de l'incubateur et des partenaires du projet. Les dossiers pré-sélectionnés seront transmis au jury final composé des partenaires de l'appel à projets.

Jury final :

Le jury final évaluera les projets\* pré-sélectionnés lors d'une présentation orale qui se tiendra le 18 juin 2024 à l'incubateur (Parc d'activité de Marmande Sud, Rue Gutenberg, 47250 SAMAZAN).

Le jury est souverain dans son choix.

Une fois le projet sélectionné, le candidat s'engage à être disponible pour la remise des prix et débiter l'accompagnement à partir du 02 septembre 2024.

*\* Un engagement lié à la confidentialité et à la protection des données personnelles sera signé par toutes les personnes susceptibles d'étudier les dossiers présentés.*

## 8- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidats pourront bénéficier des dotations à condition de s'engager à intégrer l'incubateur. Ils devront s'engager à y être présent physiquement avec leurs équipes et à suivre le programme « start-up » proposé par l'incubateur en acceptant la convention d'accompagnement.

Le Jury nommera 7 lauréats. Chaque membre du jury disposera d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du jury sera prépondérante.

## 9- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de l'Appel à projets, à travers :

- Le fait de remplir le dossier de candidature en ligne,
- La disponibilité du porteur pour un rendez-vous et/ou pour une présentation du projet au Jury final,
- Son autorisation à voir son nom et son image utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à projets « **Industries Culturelles et Créatives** », si le candidat a été sélectionné,

- Sa participation aux événements presse organisés pour mettre en valeur cet appel à projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

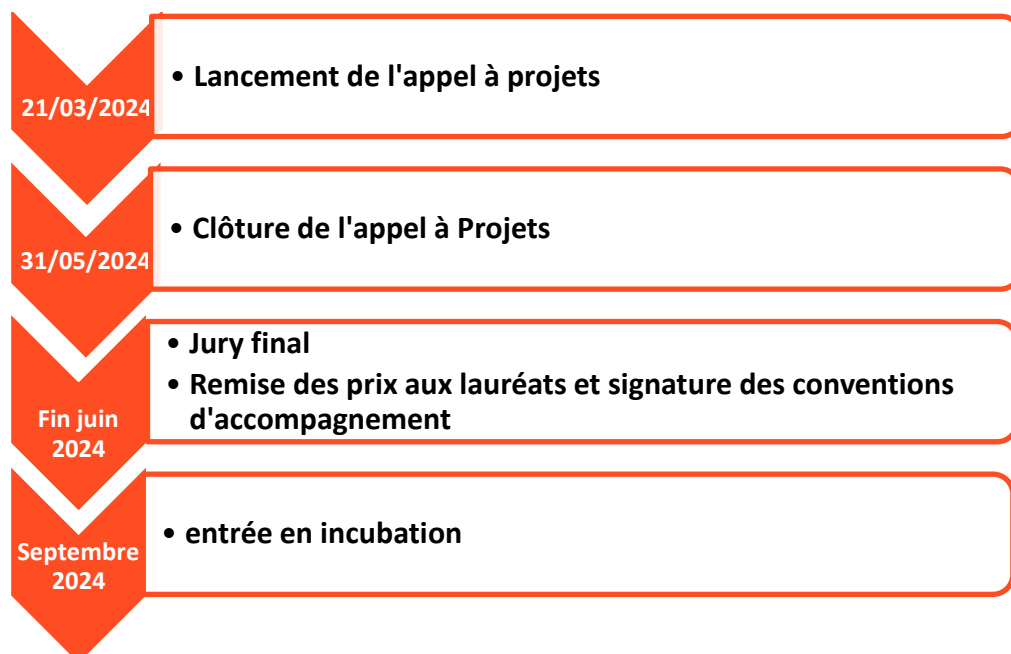
- Être majeurs et résider en France métropolitaine
- Avoir ou prévoir de domicilier (dans les trois premiers mois) leur activité et leur entreprise sur le territoire de Val de Garonne Agglomération.

## 10- CRITÈRES DE SELECTION

Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés principalement selon les principaux critères suivants :

- ◆ La cohérence de l'activité avec les thématiques de l'appel à projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La connaissance de la concurrence
- ◆ Les barrières à l'entrée
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ La stratégie commerciale et de vente imaginée
- ◆ Le brevetabilité de l'idée
- ◆ La stratégie
- ◆ La disponibilité des porteurs de projets

## 11- CALENDRIER



## 12- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'appel à projets, les candidats communiqueront à la VGA des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. VGA s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent appel à projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple par les candidats des dispositions du présent règlement. Les candidats garantissent à VGA, la jouissance paisible du dossier de candidature et des pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent appel à projets et des droits de propriété intellectuelle.

## 13- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

VGA se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le présent règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le candidat peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

#### **14- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX**

VGA se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, VGA se réserve la possibilité d'exclure de l'appel à projets le ou les participants en cause.

Suite à cet appel à projets, et suite à la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et l'incubateur, VGA se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part l'incubateur. VGA ne pourra être tenue pour responsable d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

VGA se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si les candidatures sont jugées trop éloignées des critères de sélection.

#### **15- LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

VGA ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les candidats restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.